

Commune de SAINTE COLOMBE
116 RUE DU RIVET
05700 SAINTE-COLOMBE



PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2025

21 heures 30 - en mairie annexe

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juillet, à vingt-une heure trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie annexe des Bégües, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Présents : Messieurs René ALMERAS, Bernard COSSU, Éric GERNEZ, David OLIVE, Jean-Pierre ROUX

Absent et excusé : Adriano TAVERNA (pouvoir donné à Jean-Pierre ROUX)

Secrétaire de séance : Monsieur Éric GERNEZ

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si un adjoint ou conseiller municipal peut entrer en conflit d'intérêts avec les sujets traités. Après consultation, les membres présents indiquent ne pas être concernés personnellement par l'ordre du jour.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Monsieur Éric GERNEZ, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 21 heures 30, il procède à l'appel nominal des Conseillers,

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 26/05/2025
2. Mise en conformité du puits 2 des Bégües (demande d'ouverture de l'enquête conjointe d'utilité publique)
3. Signature convention avec la Communauté de Commune du Sisteronais-Buëch pour les travaux d'implantation de la SIL (Signalisation d'Information Locale)
4. Consultation pour avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Sisteronais-Buëch
5. Dossier SMIGIBA : réfection d'un petit seuil en blocs libres dans le Céans
6. Présentation de la note d'aide à la décision rédigée par l'IT 05 pour la traversée des Bégües et des Catoyes et constitution dossier demande de subvention
7. Questions diverses

2

Approbation du procès-verbal du 26/05/2025

Monsieur le Maire demande si certains membres ont des observations à formuler concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 26/05/2025. A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le compte rendu ainsi que les délibérations y afférentes.

Mise en conformité du puits 2 des Bégües (demande d'ouverture de l'enquête conjointe d'utilité publique)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la procédure administrative pour la régularisation de la mise en conformité du puits 2 des Bégües. Il indique que le coût global de l'opération est estimé à **46.200,00 € HT** et qu'il y a lieu maintenant de procéder à la demande d'ouverture de l'enquête conjointe d'utilité publique, parcellaire et Loi sur l'eau indispensable pour :

- instaurer les périmètres de protection des captages,
- autoriser la dérivation des eaux,
- déclarer d'utilité publique les travaux,
- grever des servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres rapprochés de protection,
- autoriser la commune à distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine.

Il précise que certain des terrains concernés étant dans le département de la Drôme, l'enquête devra également être lancée par la préfecture de la Drôme sur la commune de Laborel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents et représentés, approuve l'exposé de Monsieur Le Maire et décide :

- de demander l'ouverture de l'enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et Loi sur l'eau,
- de s'engager à indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux, de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les dossiers et procéder aux formalités nécessaires à l'avancement de la procédure et aux règlements correspondants.

Signature convention avec la Communauté de Commune du Sisteronais-Buëch pour les travaux d'implantation de la SIL (Signalisation d'Information Locale)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise en Conseil Communautaire en date du 15 mai 2025 qui autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la SIL et qui approuve les termes de la convention de fonds de concours.

Monsieur le Maire indique que pour pouvoir bénéficier de l'implantation de la SIL sur notre commune, il convient de signer une convention de fonds de concours ayant pour objet le versement d'un fonds de concours de la Commune de Sainte-Colombe au profit de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch. Le montant de cette participation financière s'élève à **856.62 €**. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, valide les termes de la convention, autorise Monsieur le Maire à signer la convention, Charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités nécessaires au traitement de ce dossier.

3

Consultation pour avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Sisteronais-Buëch

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 2 juin 2025 reçu de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch concernant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Sisteronais-Buëch. Le Conseil Communautaire a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et a tiré le bilan de la concertation le 15 mai 2025. Après délibération, le Conseil Municipal, autorise l'affichage de l'avis de consultation de la Communauté de Commune sur le projet SCoT.

Dossier SMIGIBA : réfection d'un petit seuil en blocs libres dans le Céans

Monsieur le Maire présente le dossier établi par le SMIGIBA en mai 2025 concernant la réfection d'un petit seuil en blocs libres concernant une canalisation d'eau potable qui traverse le cours d'eau le Céans entre le Pouly et les Catoyes. Réalisé dans les années 70 aucune intervention n'a eu lieu sur cet ouvrage. Un petit seuil avait été constitué de blocs d'enrochements libres. L'ouvrage est aujourd'hui en mauvais état. Les membres du conseil municipal prennent connaissance du dossier avec les propositions d'aménagement. Le coût total estimatif de la réfection s'élève à **9 696.00 € HT**. Après délibération et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal accepte de procéder à la réfection de cet ouvrage en prévoyant de budgétiser cette dépense lors de l'établissement du budget 2026.

Présentation de la note d'aide à la décision rédigée par l'IT 05 pour la traversée des Bégües et des Catoyes et constitution dossier demande de subvention

Monsieur le Maire présente la note d'aide à la décision concernant l'aménagement de la traversée des Bégües et des Catoyes. Après délibération et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal valide les propositions et décide de procéder au pré-traçage des ouvrages.

Questions diverses

- La compagne de Thierry DE LABROSSE souhaite installer une boîte à livres au village de Sainte-Colombe. Le Conseil municipal donne son accord sur le principe mais demande que les modalités de mise en œuvre (matériaux utilisés et localisation) soient bien précisées.

-Fête des voisins au village de Sainte-Colombe : la date est arrêtée au samedi 16 août à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.

Fait à Sainte-Colombe

Le 16 juillet 2025

Le Maire, Jean-Pierre ROUX



Le Secrétaire de séance, Éric GERNEZ

